



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 64 - Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2018

**Scène Nationale de Besançon
Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté
Institut Supérieur des Beaux-Arts
La Rodia
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté
Subventions de fonctionnement et d'équipement 2018**

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 6	05/06/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle à travers les établissements publics et organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité à certains de ces équipements porte sur le fonctionnement mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Le soutien en fonctionnement précisé dans ces conventions étant alloué sous réserve du vote du budget de la collectivité, il convient de préciser chaque année le montant accordé par la Ville à ces équipements.

En matière d'équipement, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant est déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité. Les montants 2018 sont les suivants :

L'EPCC des Deux scènes (Scène Nationale)

Le montant de la subvention de fonctionnement 2018 est fixé à 2 122 200 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.313/65548.0012015 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2018 est fixé à 30 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313/204181.0012015 CS 10031.

Par ailleurs, depuis 2017, il été décidé de facturer forfaitairement les prestations TIC/téléphonie exécutées par la collectivité au profit de l'établissement: 1 594 € par poste informatique comprenant la maintenance matériels et pro logiciels, le stockage réseau, le dépannage...

En cas d'accord, ladite recette sera perçue sur la ligne de crédit 70.313/70878.0012015 CS 10031.

SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté

Le montant de la subvention de fonctionnement 2018 est fixé à 525 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.313/6574.009014 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2018 est fixé à 86 500 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313/20421.00509 CS 10031.

Régie Autonome Personnalisée La Rodia

Le montant de la subvention de fonctionnement 2018 est fixé à 532 400 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.314/657364.0010012 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par la régie, le montant de la subvention d'équipement 2018 est fixé à 30 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.314/2041641.0010012 CS 10031.

Institut Supérieur des Beaux-Arts

Le montant de la subvention de fonctionnement 2018 est fixé à 1 429 573 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.23/65548.0014006 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2018 est fixé à 23 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.23/204181.0014006 CS 10031.

Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2018 est fixé à 2 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.311/204181.0012016 CS 10031.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver le versement des subventions suivantes pour l'année 2018 :

- **EPCC des Deux scènes (Scène Nationale) : une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 122 200 € et une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €,**

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET (2), Mme WERTHE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, M. VAN HELLE, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

- **SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté : une subvention de fonctionnement d'un montant de 525 000 € et une subvention d'équipement d'un montant de 86 500 €,**

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- **Régie Autonome Personnalisée La Rodia : une subvention de fonctionnement d'un montant de 532 400 € et une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €,**

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB et Mme WERTHE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

- **Institut Supérieur des Beaux-Arts : une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 429 573 € et une subvention d'équipement d'un montant de 23 000 €,**

M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. BONNET (2), M. CURIE, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

- **Orchestre Victor Hugo Franche-Comté : une subvention d'équipement d'un montant de 2 000 €.**

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, M. POULIN, M. BONNET (2), Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI (2), Mme SEBBAH et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 19

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018

Contrôle de légalité

